



06

déc.

2018

▲ Niv. 2

Islande

Création de l'alerte : 18 oct. 2017

Résolue

Une injonction interdit aux médias de rendre compte des transactions financières du Premier ministre islandais Bjarni Benediktsson

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : FEJ/FIJ

Le 16 octobre 2017, le commissaire du district de Reykjavík a émis une injonction contre les médias Stundin et Reykjavík Media, leur interdisant de produire des reportages sur les transactions financières du premier ministre Bjarni Benediktsson et de sa famille avec Glitnir Bank. L'affaire a suscité de vives critiques de la part du Syndicat des Journalistes d'Islande et du rédacteur en chef de Stundin, qui estiment que cette injonction va à l'encontre de la liberté de la presse et de la liberté d'expression en Islande. Le rédacteur en chef de Stundin a eu connaissance de l'injonction lorsque les bureaux de la rédaction ont reçu la visite des représentants du commissaire du district et de Glitnir demandant que tous les articles parus précédemment au sujet du mandat de député effectué par le premier ministre soient retirés, que toute la documentation qui avait contribué à la production de ces reportages leur soit remise, et que la couverture du sujet cesse, en invoquant des préoccupations liées la confidentialité de l'information financière.

RÉSOLUE

06 déc. 2018: Le 6 décembre 2018, suite à la décision du tribunal de lever l'injonction prononcée par le commissaire de district de Reykjavik, les organisations partenaires de la Plateforme ont déclaré ce cas "résolu", concluant qu'il ne représentait plus une menace active à la liberté des médias.

MISES À JOUR

12 févr. 2018 : Le 2 février 2018, le tribunal de district de Reykjavik a décidé de lever l'injonction prononcée par le commissaire de district de Reykjavik le 16 octobre 2017.

➔ Article publié par le Reykjavik Grapevine : 'District Court Lifts Injunction On Stundin'

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

➔ Article publié par the Reykjavik Grapevine: "Freedom Of Press Threatened In Iceland: District Commissioner Issues Injunction"

RÉPONSES DE L'ÉTAT



12 févr. 2018 | Réponse des autorités islandaises

➔ Lettre de la Représentation Permanente d'Islande auprès du Conseil de l'Europe

SUITES DONNÉES

OSCE 19 oct. 2017 | Le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias préoccupé par l'interdiction de couverture médiatique des activités d'une banque islandaise.

➔ Déclaration de Harlem Désir